

MAIRIE DE BEVONS
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 07/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Madame GRONCHI Karine, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Jonathan, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absentes excusées : Mesdames LEAL Séverine, JULIEN Valérie, MAZIERE Audrey.

Procuration : Madame LEAL Séverine à Monsieur PLAUCHE Régis.

Convocation et affichage : 20/03/2025

Secrétaire de séance : Monsieur SCOTTI Patrick

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 8

Objet : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2024 BUDGET PRINCIPAL.

Le Compte de Gestion 2024 a été approuvé précédemment.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte Administratif 2024 du budget principal dont les écritures sont conformes à celles du Compte de Gestion 2024 dressé par Madame le Comptable du Trésor, soit :

- Section de Fonctionnement :	excédent de :	167 783.91 €
- Section d'Investissement :	déficit de :	33 848.79 €
Le résultat global 2024 est de :	excédent de :	133 935.12 €

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, Monsieur Patrick SCOTTI, 1^{er} Adjoint assure la Présidence et invite l'assemblée à délibérer.

Le Conseil Municipal, par 8 voix POUR,

- Approuve le Compte Administratif 2024 du budget principal, conforme aux écritures du Compte de Gestion 2024, selon les éléments ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

BEVONS le 26 mars 2025,

Le Maire,

Marc HUSER



Le secrétaire
SCOTTI Patrick

